



Paris, le

Direction des ressources humaines

Service Développement professionnel et conditions de travail

*Sous-direction des politiques sociales, de la prévention
et des pensions*

Bureau des prestations d'action sociale

Affaire suivie par : Marlène COLONNETTE
marlene.colonnette@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 66 72
Courriel : pspp2@developpement-durable.gouv.fr

**COMITE DE SUIVI
DU REFERENCEMENT DE L'OFFRE DE PRESTATION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE**

16 JUIN 2020

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Ordre du jour

- 1 - Suivi de l'activité de l'organisme de référence
- 2 - Présentation des comptes de résultat et transferts de solidarité pour l'année 2019
- 3 - Point sur la crise sanitaire covid-19
- 4 - Questions diverses

Participants

UNSA

M. Bruno KOUBI

CFDT

Mme Maryline GROSROYAT
M. Lionel ALTHUSER

FSU

M. Jean-Noël GAUTIER
M. Romain ARCANGELI

MGEN

M. Matthias SAVIGNAC, vice-président de la MGEN

Mme ANTKOWIAK, chargée du suivi du référencement à la MGEN

Mme JUD, responsable actuariat à la MGEN

PREMIUM CONSULTING

M. Nicolas LE QUELLEC, actuaire

Les représentants de l'administration

M. Robert COURRET, adjoint à la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail à la DRH,

M. François LEPAGE, adjoint à la sous-directrice des politiques sociales, prévention et pensions à la DRH,

Mme Marlène COLONNETTE, chargée d'études au bureau des prestations d'action sociale.

M. Courret ouvre ce troisième comité en indiquant qu'il a pour objectif de présenter le suivi de l'activité de l'organisme de référence en termes de données quantitatives et qualitatives au 31/12/2019 ce qui permet de disposer d'un bilan sur une année pleine de mise en œuvre et un point d'étape au 31/05/2020. M. Courret signale qu'après une première année en demi-teinte, une augmentation sensible du nombre d'adhérents est constatée depuis le début de l'année 2020 (doublement du nombre d'adhésions).

En préambule, M. Savignac, vice-président de la MGEN précise que, dans le contexte de la crise sanitaire, la MGEN s'est organisée pour adapter son offre de services par voie dématérialisée et pour conserver un lien avec ses adhérents les plus fragiles (personne seule, isolée, famille monoparentale ...) via une campagne d'appel téléphonique.

1 - Suivi de l'activité de l'organisme de référence en termes de données quantitatives et qualitatives – bilan 2019 et point d'étape au 31 mai 2020

Au 31/12/2019, 683 agents ont adhéré à l'offre référencée représentant 1 233 personnes couvertes.

Les principales caractéristiques de ce portefeuille sont les suivantes :

- 69 % des adhérents choisissent le niveau Santé 2
- 60 % des adhérents ont plus de 51 ans
- 70 % des adhérents actifs s'orientent vers l'offre Santé 2 et privilégient le niveau de prévoyance le plus bas (niveau A).
- les retraités s'orientent également à 63 % vers l'offre Santé 2.
- 87 % des adhérents sont des agents du pôle ministériel
- les établissements représentant plus de 15 adhésions sont VNF et le CEREMA.

Il apparaît que plus l'âge des adhérents augmente, plus la part des adhésions sur l'offre Santé 2 augmente.

L'analyse des résultats des prestations santé fait apparaître une part prépondérante de dépense pour le niveau santé 2 qui représente plus de 80 % des dépenses de santé. Il est précisé que le montant total pour les soins dentaires est élevé dans les 2 niveaux de soins.

C'est la classe d'âge des 56-60 ans qui représente la part des dépenses de santé les plus importantes.

S'agissant du nombre d'appels téléphoniques, il s'élève à près de 5 900 appels entrants au 31 mai 2020 pour 5 200 appels traités soit un taux d'efficacité moyen de 90% (taux d'efficacité = nombre d'appels reçus/nombre d'appels traités). Ce taux a toutefois été impacté par le confinement lié à une moindre disponibilité des équipes et s'établit désormais à 82%. Ce taux devrait toutefois s'améliorer dans les prochaines semaines suite au déconfinement et à la reprise d'activité.

Au 30/05/2020, 1 339 agents ont adhéré à l'offre référencée représentant 2 342 personnes couvertes.

Le début d'année 2020 a été marqué par une forte progression des adhésions qui peut notamment s'expliquer par les effets de la campagne de communication menée en fin d'année 2019 :

A ce jour :

- 66 % des adhésions concernent des membres participants ayant plus de 51 ans.
- 27 % des adhérents ont plus de 60 ans
- l'offre santé niveau 2 est majoritairement souscrite (66 %)
- le niveau de prévoyance A est en revanche majoritaire parmi les membres participants quel que soit le niveau de santé choisi.

En dernier lieu, la MGEN indique que ses équipes sont actuellement mobilisées pour améliorer la gestion « post covid » sur les volets santé et prévoyance et des informations seront prochainement transmises aux adhérents en ce sens.

2 - Présentation des comptes de résultat et transferts de solidarité pour l'année 2019

Le compte de résultat santé 2019 fait apparaître un solde débiteur de 122 000 € soit 34,4 % des cotisations HT.

Le montant des cotisations s'élève à 401 000 € pour 320 000 € de prestations versées (hors taxe, frais et provision).

Ce résultat doit cependant être pondéré par la volonté de dégager des transferts de solidarité et le fait qu'il s'agit de la première année de commercialisation de l'offre.

Sur le volet prévoyance, le compte de résultat fait apparaître un solde légèrement déficitaire (-14 000 €).

Le montant des cotisations s'élève à 247 000 € pour des prestations versées à hauteur de 78 000 euros (hors taxes, frais et provision). Au cours de la période, 2 décès (1 actif et 1 retraité) ont été constatés et 13 adhérents ont bénéficié de prestations incapacité (arrêts de travail pouvant évoluer pour 4 agents en CLM ou CLD).

S'agissant des transferts de solidarité, il est rappelé que ce dispositif résulte du décret 2007-1373 du 19 septembre 2007 relatif à la participation de l'État et des établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels. Pour mémoire, conformément à la convention de référencement, le plafond annuel de participation des ministères s'élève à 900 000 € auquel s'ajoute la participation des établissements publics associés.

Pour l'année 2019, les transferts de solidarité s'élèvent à 73 000 € ce qui représente 60 % du solde débiteur du compte de résultat santé répartis entre 71 000 € pour les conjoints et enfants et 2 000 € pour les retraités.

M. Lequellec, actuaire, confirme que ce résultat doit être regardé avec précaution dans la mesure où il s'agit de la première année de mise en œuvre du référencement après une période de 4 ans sans référencement au sein du pôle ministériel et sachant que la couverture prévoyance nécessite d'être examinée dans la durée.

La CFDT souhaite connaître le devenir des 827 000 € correspondant au solde du montant alloué par le ministère pour les transferts de solidarité.

M. Courret indique que le contexte actuel de crise sanitaire ne permet pas de déterminer dès à présent la réallocation de ses moyens qui demeureront en tout état de cause dans le budget d'action sociale du ministère.

La FSU a demandé des précisions sur le nombre de cotisants par tranche d'âge ainsi que la dépense moyenne.

La MGEN réalisera une analyse sur ce point l'année prochaine, les données actuelles étant à prendre avec précaution.

M. Courret réitère la demande de l'administration de connaître la proportion des adhérents nouveaux, venant de l'extérieur et ceux qui disposaient déjà d'un contrat MGEN.

S'agissant du questionnaire médical, la MGEN précise qu'il n'existe pas de sélection médicale. Par ailleurs, elle rappelle que le contrat Alptis concerne la couverture décès.

La FSU fera remonter à la sous-direction PSPP les difficultés rencontrées par certains agents au sujet de leur situation individuelle. S'agissant de l'adhésion à la seule prévoyance pour les conjoints ayant déjà une couverture santé, la MGEN invite les agents à examiner les offres disponibles sur son site. Cette demande présente un caractère dérogatoire et ne peut pas relever de la procédure de référencement qui oblige les mutuelles à coupler leurs offres santé et prévoyance.

La MGEN indique que le gouvernement a décidé d'ouvrir la résiliation infra-annuelle des contrats ce qui donnera la possibilité à chaque adhérent d'interrompre son contrat à tout moment.

3 – Point spécifique Covid-19

M. Savignac présente les actions engagées par la MGEN dès le début de la crise sanitaire (procédure de remboursement dématérialisée, diffusion régulière d'une lettre d'information, contact téléphonique des adhérents les plus fragiles ...) et les nouveaux services proposés (mise à disposition du service de téléconsultation médicale « mes docteurs », déploiement d'un accompagnement psychologique avec le partenaire PSYA, développement des services de prévention avec la plate-forme santé Vivoptim personnalisée et encadrée par des professionnels de santé pour répondre aux questions des adhérents liées au Covid 19.

4 - Questions diverses

Afin de limiter le montant des provisions et ainsi de pouvoir disposer d'une vision réelle consolidée, il est proposé de décaler la date de remise des reportings annuel du 31 mars au 31 mai. Cette demande de l'actuaire et de la MGEN est acceptée.

Il est rappelé que la mise en place du 100 % santé depuis le début de l'année 2020 s'est faite sans hausse de cotisation. Cette réforme s'est en outre accompagnée d'une campagne d'information à destination de tous les adhérents notamment sur leur espace personnel. Un avenant à la convention de référencement sera passé en ce sens.

En dernier lieu, il est indiqué qu'une réunion de travail sera organisée entre la MGEN et le MTES/DRH/PSPP dans le courant de l'été pour définir les grandes lignes de la stratégie de communication pour la rentrée.

Prochain comité de suivi du référencement en novembre ou décembre 2020.